

Observation reçue le 18 avril 2017 par mail en mairie de Bourg d'Oisans

Bourg d'Oisans, le 18.04.2017

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Construite en 1992 la STEP Aquavallée a été mise en service en 1995. Elle collecte les eaux usées de 11 communes du territoire de l'Oisans : Allemont, Auris en Oisans, Le Bourg d'Oisans, Huez en Oisans, La Garde, le Freney d'Oisans, Mont de Lans, Venosc, Oz en Oisans, Vaujany et Villard Reculas. L'arrêté de 2010 de la station fixe les normes de rejets : DB05, DCO et MES et l'arrêté du 21 juillet 2015 sur la conformité du système d'assainissement (STEP et réseaux).

Dans ce sens, le SACO a tout mis en œuvre pour maintenir ses niveaux de rejets conformes et minimiser l'impact des déversements sur les réseaux en investissant pour la suppression des eaux claires parasites grâce à la mise en place de réseaux séparatifs.

Cette démarche opérationnelle de travaux représente donc des investissements à hauteur de 12 millions d'euros.

Au demeurant, force est de constater une baisse significative du taux de fréquentation sur notre territoire en évaluant les charges de pollution entrantes sur la station d'épuration et les fréquences de déversement sur les réseaux amont. Cette baisse se traduit par une capacité d'Equivalent habitant disponible sur Aquavallée de l'ordre minimum de 9 338 EH en Février 2010 au maximum relevé de 29 172 EH en 2013.

Afin de garder un niveau de performance de gestion des eaux et de leur rejets, il est apparu indispensable une mise aux normes de traitements bactériologiques et d'agrandissement des capacités de traitements des effluents produits par les communes raccordées.

D'une part afin de répondre à un véritable enjeu environnementale majeur et d'autre part afin de permettre une réelle adéquation entre la STEP et le développement de chacune des Communes raccordées. Le projet d'adaptation de la STEP illustre un véritable projet de territoire maîtrisé et mesuré, dont le SACO organisme gestionnaire des Eaux Usées sur l'Oisans, a bien pris note et anticipe les échéances à venir en matière de traitement de l'azote et du phosphore.

Ainsi, la mise aux normes de la station avec le traitement de l'azote et du phosphore ainsi qu'une extension de capacité à + 25 000 EH, dont les travaux débiteront dès le mois de juin 2017 pour une mise en service effective en août 2019 est indispensable pour le développement économiques et touristiques de notre territoire.

Laure Soubrier

Adjointe à l'urbanisme pour la Commune de Bourg d'Oisans